

POURQUOI RESPECTER CES CONSIGNES ?

PRÉSERVATION de votre confort

Bien utiliser et entretenir son système d'assainissement non collectif **permet d'éviter d'importants désagréments et dysfonctionnements** (colmatage,...) pouvant entraîner de coûteux travaux de remise en état.

PROTECTION de l'environnement

Un système d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement, assure une bonne épuration des eaux usées. Il **évite ainsi la pollution des cours d'eau et des nappes souterraines** qui constituent nos ressources en eau potable.

RESPECT de la réglementation

Selon la réglementation en vigueur, les systèmes d'assainissement non collectifs doivent être entretenus régulièrement. A ce titre, en tant qu'utilisateur, **il est de votre responsabilité d'effectuer ou de faire effectuer les opérations d'entretien.**

Ce document a été réalisé par le groupe de travail
"Entretien des Assainissements Non Collectifs",
animé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, avec la participation
de l'Association des Conseillers en Assainissement du Bassin Artois-Picardie.

Cachet du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

MON SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Consignes d'utilisation et d'entretien



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

**DE L'HABITATION JUSQU'AU TRAITEMENT,
respecter au mieux le calendrier d'interventions ci-dessous.**

TOUS LES
4
MOIS

Surveillance du bon écoulement des effluents

Soulever les divers tampons ou bouchons d'accès et vérifier l'absence de tout dépôt suspect en formation. Au besoin, effectuer un nettoyage des canalisations à l'aide d'un jet d'eau haute pression par exemple.

Conseil : pour les systèmes avec rejet, l'absence d'odeur et une eau claire sont les signes d'un bon fonctionnement.

Surveillance du pré-filtre (si intégré à la fosse)

Si des dépôts sont observés, il faut procéder au nettoyage du pré-filtre.

Surveillance du bac dégraisseur (si installé)

Si la couche de graisse en surface dépasse les 15 cm d'épaisseur (à titre indicatif), il faut envisager le nettoyage du bac dégraisseur.

Nettoyage du pré-filtre (à pouzzolane, à cassette, lamellaire...)

Retirer le panier et nettoyer-le au jet d'eau à distance de la fosse.

Dans le cas d'un filtre à pouzzolane (roche poreuse), la roche peut être remplacée.

Conseil : placer la pouzzolane dans un filet, facilitera le prochain nettoyage ou le remplacement.

Nettoyage du bac dégraisseur (si installé)

Enlever dans un premier temps les graisses accumulées en surface à l'aide d'une pelle écumoire, par exemple. Si des dépôts sont accumulés au fond, effectuer une vidange du bac.

Vidange de la fosse

Faire appel à un professionnel équipé et formé pour l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif.

Selon la réglementation en vigueur, **le prestataire doit fournir une facture** qui sera réclamée lors du contrôle de l'entretien de l'installation. Cette facture doit obligatoirement comporter :

- les caractéristiques, la nature, la quantité des matières éliminées ;
- le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination.

En fin de vidange, pour éviter tout phénomène d'écrasement ou de remontée, il est recommandé de remplir la fosse d'eau.

Pour tout renseignement complémentaire,
se rapprocher du Service Public
d'Assainissement Non Collectif.

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE



Laver les légumes terreux du jardin dans l'évier.

La terre s'accumule dans la fosse et rapproche les fréquences de vidange.

Le bon réflexe : nettoyer les légumes directement au jardin.



Jeter le bain de friture à l'évier.

Il fige et colmate les tuyaux d'évacuation des eaux usées.

Le bon réflexe : laisser refroidir et durcir le bain de friture puis le jeter aux ordures ménagères.



Utiliser en excès les produits ménagers.

Ils perturbent la fermentation indispensable à un bon fonctionnement.

Les bons réflexes : respecter les doses prescrites et préférer les produits ayant une incidence moindre sur l'environnement (portant l'écolabel européen par exemple).



Jeter les emballages, sachets, lingettes, serviettes hygiéniques et préservatifs.

Ils s'accumulent dans la fosse et colmatent le système.

Le bon réflexe : jeter ces déchets aux ordures ménagères.



Rejeter les produits chimiques et l'huile de vidange.

Ils stoppent la fermentation indispensable à un bon fonctionnement et polluent le milieu naturel.

Le bon réflexe : déposer ces produits usagés en déchetterie.

LA FOSSE RECUEILLE UNIQUEMENT LES EAUX USÉES DOMESTIQUES



Circuler ou stationner sur le système d'assainissement et stocker des charges lourdes (bois, briques...).

Le poids peut provoquer l'écrasement de la fosse, des canalisations et des tuyaux d'épandage.



Imperméabiliser le sol de la zone d'épandage avec du béton ou du bitume.

Les bactéries indispensables au traitement ont besoin d'oxygène.



Jardiner sur l'installation.

Le travail du sol peut endommager les canalisations, percer le géotextile et colmater les tuyaux d'épandage.



Planter des arbres ou arbustes à moins de 3 m du système.

Les racines peuvent soulever, modifier les pentes et boucher les tuyaux d'épandage.

**LA ZONE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DOIT ÊTRE
ENGazonnée DE PRÉFÉRENCE**